L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 19 OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE 19 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à l'entrepôt, No 74, rue Ste-Anne —Un lot de beaux meubles.

Par Jos. Rosenthal, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Alfred Bouligny, au coin des rues Esplanade et Remparts—Beaux meubles.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et Lingerie; casimirs, draps, jeans, &c.

ATTENTION!

☞ Beaux meubles à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu demain, à 5 heures P. M., à l'entrepôt No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente aux enchères, de beaux meubles.

Voir aux annonces.

SPECTACLES.

Dimanche, 19 Octobre 1873.

ACADÉMIE — Minstrels de Cal Wagner.

Le projet d'élection Morton.

Croirait-on qu'il y a des gens qui s'extasient sur le nouveau système proposé par le sénateur Morton de l'Indiana pour l'élection du Président et du Vice-Président des Etats-Unis? Il y a 20 ans qu'on parle de la nécessité de supprimer le collège électoral; on en a même toujours parlé, car dès le principe cette élection présidentielle à deux degrés a eu des adversaires et des adversaires nombreux. Les hommes logiques voyaient, avec défaveur, que sous l'empire de la Constitution, les représentants de la nation étaient élus par le suffrage direct, tandis que l'élection des membres du Sénat, celle du président et vice-président des Etats Unis étaient soumises à des modes différents. Suivant eux, c'était là une erreur grossière surtout en ce qui concerne le premier magistrat de la République. Le président, représentant et exerçant à lui seul le pouvoir exécutif devrait représenter le peuple plus directement que personne.

Cet argument fut opposé néanmoins sans succès à l'élection à deux degrés. Les partisans de ce système électoral répondaient que la logique pouvait être du côté de leurs adversaires mais qu'une raison suprême de prudence commandait impérieusement l'intermédiaire d'un collège électoral. Plusieurs des Pères de la Constitution ont vécu assez longtemps pour voir qu'ils s'étaient trompés et que le vote à deux degrés n'était réellement qu'un vote à trois degrés, car ne faut-il pas compter aussi celui des conventions préparatoires?

Toutefois, comme les premiers présidents de la République ont tous été d'excellents hommes, des hommes intègres, d'une grande intelligence et d'un esprit supérieur, le système électoral fut toléré et pendant longtemps il ne fut aucunement question de le changer; il fut toléré jusqu'au moment où il nous donna pour président un fendeur de lattes, Abraham Lincoln, auteur de toutes les calamités qui sont venues fondre sur le pays et qui passeront on ne sait quand. Ce fut bien pis quand ce même système nous donna Grant, Grant la nullité en personne.

Aucun des Pères de la Constitution n'a pu voir ces deux présidents, et qu'auraient-ils dit s'ils les eussent vus? Auraient-ils défendu encore le système électoral à deux degrés? Ce n'est pas probable. Ils eussent certainement été les premiers à faire sentir la nécessité d'un changement et ce qu'ils eussent proposé eût été le suffrage direct du peuple ou l'élection à un seul degré, car c'est là le système qui se présente le plus naturellement à l'esprit quand le premier ne satisfait plus. C'est aussi celui que propose le sénateur de l'Indiana, M. Morton. Il y ajoute une division par districts dont la combinaison n'offre rien de meilleur que ce qui existe aujourd'hui et plusieurs autres précautions qui sont d'une valeur très minime. Elles ne font évidemment partie de la réforme que pour grossir le projet de loi afin de lui donner une apparence d'érudition et de travail, et lui mériter le nom honorable de code électoral. On dira le système Morton, la loi Morton, etc.... Mais quel que soit le nom qu'on lui donne, ce ne sera jamais que la substitution du suffrage direct du peuple à l'élection par collèges. Or est-on plus sûr d'un bon résultat avec ce dernier système qu'avec le premier? C'est fort douteux, nous avons même envie de répondre négativement.

En effet, nous ne voyons là rien qui puisse nous délivrer des conventions dont la puissance est à peu près souveraine aux Etats-Unis. Il est vrai que par la nouvelle loi, chaque électeur pourra voter pour qui il voudra, mais à quoi lui servirait de voter pour un homme qui ne serait pas désigné par l'opinion publique? Ce vote serait évidemment perdu quand il pourrait être si utile, s'il était donné à un candidat populaire quand même il ne serait pas irréprochable, pourvu du moins qu'il fut préférable à son concurrent.—C'est pour ne pas perdre les votes que les conventions de nomination ont été imaginées, et ces conventions, du reste, fonctionnent avec le suffrage direct, puisqu'elles s'occupent des élections gubernatoriales et de celles de tous les officiers et représentants d'Etat et de ville. La suppression du collège électoral pour l'élection du président et du vice-président des Etats-Unis est donc une réforme dépourvue de valeur, surtout au Sud où le nègre, directement ou indirectement, ne votera jamais que pour le candidat qui lui sera indiqué comme étant l'ami dévoué de sa race. Au nord, il en sera à peu près de même pour d'autres raisons. Chaque électeur appartient à un parti et vote pour son parti; il en a toujours été ainsi, et il en sera toujours ainsi tant qu'il y aura des élections dans le monde gouvernemental.

La liberté de voter pour le premier venu serait donc une farce et, bien que sous la loi nouvelle, nous la reconnaissons, on pût en jouir, elle ne changerait en rien le résultat. Le vote sera toujours pour le candidat des meneurs, plus encore sous l'élection directe que sous l'élection à deux degrés. Ah, si encore M. Morton eût mis dans son projet que la pluralité, car il institue la pluralité, serait comptée non dans les Etats séparément mais dans tous les Etats-Unis en la composant de tous les votes donnés pour le même candidat sans perdre un de ces votes par la division en Etats ou en districts, l'affaire serait différente et nous serions obligé de tenir un langage différent. Ce à quoi il faut viser, c'est la majorité. On ne veut plus de présidents de la minorité; on sait trop ce qu'ils coûtent. Voyez Lincoln. N'est-il pas élu parmi tant de candidats, Breckinridge, Douglas, Breckinridge, Bell, qui tous jouissaient à bon droit de plus de faveur par leur honorabilité et leur valeur intellectuelle, on soit allé choisir le plus inférieur de tous, un homme comparativement inconnu et qui n'avait d'autre mérite que d'être l'instrument aveugle de son parti. Aussi Lincoln a-t-il été le président de la minorité et, conformément avec son principe, gouverna-t-il dans l'intérêt de la minorité. On sait ce qu'il en est advenu. La majorité était-elle abstentionniste? Non, elle ne l'était pas. Donc, si en 1861, on eut eu un président de majorité, la guerre n'eut pas eu lieu.

M. Morton ne demande que la pluralité comptée par votes d'Etat et non la pluralité résultant des votes agglomérés dans toute l'Union; ce mode serait moins mauvais, c'est-à-dire moins menteur; mais suivant le projet le compte serait fait comme il est fait actuellement par Etat, district, circonscription ou division, au détriment de la majorité, et au lieu d'avoir une élection décidée par la masse du peuple, nous serions toujours exposés à subir la loi de la minorité. Dès lors, à quoi servirait le vote direct? Il ne comporterait ni plus de liberté ni plus de vérité; il nous fait courir le même danger, le danger des candidatures anti-nationales, et de même que nous avons eu des Lincoln et des Grant, de même nous aurions des hommes semblables sous des noms différents. L'unique réforme qui, en cette matière, nous paraîtrait utile, logique et rationnelle, consisterait à agglomérer tous les votes individuels de la république, à les compter, et à proclamer comme président l'homme qui en aurait reçu le plus grand nombre.

Election dans l'Ohio.

Nous ne nous étions pas trop avancé dans notre article d'hier sur les élections de l'Ouest en disant que le résultat paraissait devoir nous être favorable et que très probablement Allen, le candidat démocrate à la place de gouverneur, serait élu. Le fait est acquis maintenant, Allen a été élu à une majorité d'environ 1,000 voix, et les démocrates de l'Ohio comptent célébrer leur victoire ce soir-même. Plusieurs dépêches donnent cette nouvelle comme positive; les trois quarts des retours sont officiels, et nous ne croyons pas qu'on puisse raisonnablement en douter.

Cette élection aura un long retentissement aux Etats-Unis, car elle annonce un revirement immense d'opinion dans l'Ouest dont l'Ohio est le plus grand et le premier Etat.

Le gouverneur Allen est un démocrate pur, de l'école de Jefferson et de Jackson, et nous pouvons dire aussi de celle de Calhoun et de Buchanan dont il perpétue les traditions et les principes. Il n'a figuré ni dans la division ni dans la démoralisation du parti, et l'Ohio le trouvera tel qu'était Silas Wright, le gouverneur tant regretté de l'Etat de New-York. Doué de tous les avantages naturels qui rendent un homme populaire, Allen avec une taille gigantesque, une voix puissante, une facilité de parole et une force d'intelligence qui le mettent au-dessus de tous ses concurrents en élection, et lui donnent des titres à l'admiration et au respect de tout son Etat, Allen, est l'homme le plus propre à faire revivre et prévaloir les véritables principes de la démocratie.

Son succès est donc une grande victoire pour tous les amis de la Constitution franchement et honnêtement pratiquée et aussi pour tous les défenseurs des libertés publiques, au Nord comme au Sud. Le résultat des élections de L'Ohio ne peut manquer d'exercer une grande influence sur le Congrès quand le moment sera venu pour lui d'examiner la question des élections de la Louisiane.

L'HOTEL ST. LOUIS.

M. E. Mioton, président de l'Association de l'Hotel St. Louis, nous informe que ce grand établissement sera ouvert de nouveau le 15 novembre prochain. Nous nous empressons d'en donner la nouvelle à nos lecteurs qui en seront charmés sans doute, car il est bien peu de gens qui ne s'intéressent très vivement à cette entreprise. L'Hotel St. Louis avait au complet tous ses ameublements, toutes ses installations, et il eut été vraiment déplorable de voir tout cela sacrifié, faute de quelques fonds pour faire les premières dépenses d'exploitations, au moment même où commence la saison des affaires.

Nous ignorons si la solution de cette question, dans un sens favorable aux intérêts du Second et du Troisième District, est due à une combinaison financière, qui aurait réussi, ou bien à l'initiative énergique et éprouvée de M. Mioton; nous le saurons sans doute plus tard: mais ce que nous voulions, avant tout, c'était la réouverture de l'Hôtel, et maintenant qu'elle est assurée nous pouvons très bien ajourner les explications pour le reste.

Nous annonçons en outre que l'exploitation de l'Hôtel St-Louis aura lieu dans les mêmes conditions que par le passé, et l'on sait quel en a été le succès. Il a été considérable et raisonnablement on ne pouvait renoncer à ce qui l'avait assuré. Ainsi les voyageurs et les abitués de l'hôtel pourront, à leur gré, louer des chambres et prendre leurs repas où bon leur semblera ou bien ils pourront y manger sans y loger comme ils le jugeront convenable. L'établissement sera donc un hôtel pour les uns, un restaurant pour les autres, et un hôtel et un restaurant tout à la fois pour ceux qui le désireront.

Cette liberté laissée aux habitués de l'hôtel St-Louis est justement ce qui l'avait rendu si agréable, à tel point qu'il jouissait dans les Etats-Unis d'une réputation exceptionnelle et cette réputation a grandi sans cesse depuis deux ans. Il est grandement probable que le succès de l'année qui va s'ouvrir dépassera le succès des années antérieures et que M. Mioton n'aura qu'à se féliciter de l'esprit d'initiative par lequel il s'est distingué jusqu'ici. Il est certain que son entreprise mérite le patronage de tout le monde, surtout celui des habitants du Second et du Troisième District qui ont tout intérêt à ce qu'elle réussisse.

Fatjo & Ponjaun, 286, rue Decatur, vendent le Paragon Yeast Powder.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — La troupe de Minstrels qui, depuis une semaine, fait affluer la foule dans l'enceinte du petit théâtre de la rue St.-Charles, donne, ce soir, une dernière représentation. Le programme de cette soirée a été l'objet de l'attention toute particulière de M. Cal. Wagner, et fera ressortir avec avantage le mérite de chacun des artistes de cette troupe si bien organisée.

A. Mendola, 23, rue Dumaine, vend le Paragon Yeast Powder.

LE DOCTEUR AUX DIX NOMS.

Nous avons vu hier, dans les prisons de Versailles, un condamné à mort dont l'histoire est un véritable roman.

C'est le nommé Ambrosio Constantin, dit le docteur Constant, dit Constantin, dit Belloin, dit de Villoy, dit de Vinière, dit Dussat, dit Bollini, dit Ralluze, dit Minge.... ancien membre de la commission municipale du douzième arrondissement sous la Commune, et contre lequel l'accusation a relevé plus de crimes qu'il n'a de noms. Et on voit pourtant qu'il en a à revendre à l'hidalgo le plus noble de Castille.

Ambrosio Constantin, tel est son véritable nom, est né vers 1822 à Brandizzo, près de Turin. Son père était charron. Le jeune Ambrosio qui n'avait aucun goût pour la profession de son père, fut placé en qualité de berger chez un fermier des environs, il avait alors 13 ans.

Un jour qu'il gardait ses moutons, il eut une discussion avec un berger de son âge et lui porta un coup de couteau en pleine poitrine. Effrayé de ce qu'il venait de faire, il abandonna son troupeau, arriva de nuit à la maison paternelle, s'empara de quelques effets, des économies de son père et se dirigea vers la France.

Il arriva à Lyon sans un sou en poche, et, craignant qu'on le poursuivît, se plaça sous le nom de Bollini dans un établissement de bains. Il en fut renvoyé au bout d'un an pour vol.

A quinze ans et demi, il débarqua à Paris et entra en qualité de garçon de laboratoire chez un pharmacien. Il avait encore une fois modifié son nom et se faisait appeler Constantin. Il apprit là quelques bribes de formules pharmaceutiques, et lorsqu'au bout de dix-huit mois, son patron le mit à la porte pour un acte d'indélicatesse, il résolut de se faire médecin.

Par malheur, on n'était plus au temps où il suffisait de saigner et de purger à tort et à travers pour se faire recevoir docteur.

Il dut donc se contenter de la qualité de cambusier à bord d'un navire marchand. Il y avait la garde de la pharmacie du bord, pharmacie fort élémentaire, et qui ne suffisait point au bonheur d'Ambrosio ou plutôt de Belloin, car, à bord, il s'appelait Belloin. Aussi, pendant les deux ans que dura le voyage, se rendit-il coupable de nombreux actes d'insubordination, et passa-t-il autant de temps aux fers que dans sa pharmacie.

Las de la navigation, il débarqua à Marseille; et, sous le nom de Ralluze, s'établit herboriste et rebouteur.

Cette position l'éblouit; il se crut arrivé au doctorat et exerça la médecine tant et si mal, que plusieurs des malheureux qui s'étaient confiés à ses soins ayant été tués par lui, la justice s'en émut, et Ambrosio fut traduit en police correctionnelle, et condamné à six mois de prison pour exercice illégal de la médecine.

En sortant de prison, il se maria avec une femme plus âgée que lui, mais qui possédait une somme de 10,000 francs qu'Ambrosio convoitait pour relever son commerce.

Sa femme mourut au bout d'une année, et la chronique publique, connaissant sa détestable réputation, l'accusa de l'avoir empoisonnée.

En 1836, il fit faillite et se sauva à Paris où il eut l'audace de s'établir docteur-médecin dans le quartier de la Madeleine. Selon son habitude, il avait encore changé de nom [illegible] ... malheur, il ne s'observait pas assez, et un soir qu'il était passablement gris, il fit tant de tapage que la police l'arrêta. Forcé de décliner ses faux titres et qualités, il fut traduit de nouveau en police correctionnelle, et condamné seulement à six mois, sa première condamnation n'ayant pas été rappelée pour la raison qu'il avait changé de nom.

A l'expiration de sa peine, il alla à Marseille, dans le but de se rembarquer; mais n'ayant rien trouvé, il se rendit à Toulon, où, à bout de ressources, il dut accepter les modestes fonctions de garçon de laboratoire à l'hôpital maritime.

Nouveau changement de nom, naturellement. A l'hôpital maritime de Toulon, il se nommait Dussat. Sous ce nom il se remaria, encore avec une femme plus âgée que lui, mais rachetant son âge par quelques milliers de francs. Elle mourut au bout de deux ans de ménage, le même temps qu'il était chassé de l'hôpital pour insubordination et concussions.

[illegible]

Il fut condamné à quinze mois de prison, qu'il subit à Nîmes, jusqu'à la révolution de 1848.

[illegible]

TEMPERATURE. —18 Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	68	20
12 M.	86	29
3 P. M.	88	31
6 P. M.	81	27

H. N. Boudet, 221 et 223, rue Vieille-Levée, vend le Paragon Yeast Powder.

Le moyen d'enlever les taches de marbre, &c. — La seule tache que le Sapolio ne puisse pas enlever est "une tache de la réputation," mais il la fait disparaître, à l'instant et pour toujours, de marbres de cheminées, de tables, de porcelaines, de tapis, de toute espèce de meubles, de toutes objets de ménage ou d'objets servant d'ornements.

Le Sapolio est aussi économique que le savon ordinaire et accomplit tout ce qu'on promet, pourvu que l'acheteur s'en serve de la manière qui lui est indiquée. 16 oct—6t—vAc

ENTREPOT DE TAPIS. No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, Gros, en détail. TAPIS, TOILES CIREES, NATTES, STORES, RIDEAUX, BROCATELLES, COTELINES, CRIN, &c. 16oct—3PP

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIREES, ELKIN & CO., 168......RUE DU CANAL......168

Reçoivent, en ce moment, de nouveaux genres de—

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.

16 sept—3mPP

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES. P. MALLARD, 53 et 55......Rue Royale......53 et 55

Vient d'ajouter à son stock un bel assortiment de meubles ordinaires et, vu le mauvais état actuel des affaires, vendra tous ces articles à des prix d'un bon marché sans précédent.

Ainsi, on peut acheter, en ce moment, chez lui: Un ameublement de salon, 10 pièces, depuis $50. Un ameublement de salle à manger, depuis $110. Un ameublement de chambre à coucher, depuis $75.

Le tout de fabrication supérieure et matériaux de première qualité.

N. B.—Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. 5oct—1m pp

CONCLAVE SOLON No 8, S.·. W.·. M.·.

Los oficiales y miembros activos de este Conclave se reuniran en sesión extraordinaria el Viernes 24 del corriente, a las 7 1/2 de la noche, en su local de costumbre, para tratar asuntos de la mayor importancia.

Por orden del E.·. G.·. VALENTIN LOPEZ, Secr.·. pro. tem.

N-Orleans, Oct. 19 de 1873. 19oct—5t

Q.·. H.·. C.·.

ASILO AMOR FRATERNAL No 1, Sociedad Hermanos de la Caridad.

[illegible]

Por orden del V.·. C.·. FRANCISCO DE P. VILLASANA, Secr.·.

N-Orleans, Oct. 19 de 1873. 19oct—5t

SCIERIE OCEAN.

NOTRE nouveau et puissant MOULIN A SCIE étant, maintenant, en pleine opération, [illegible]

Cyprès, Pin, jaune, Pin, blanc, Chêne, blanc, Sycomore, Cotonier, Peuplier, Cèdre, Erable, Copal, Hêtre, Frêne, Noyer, Merisier, Douves pr barr. (Cyprès), Douves pr Bar. (Cyprès), Bouts, (Cyprès), Douves, (Cyprès), Bardeaux, (Cyprès), Lattes, (Cyprès).

Bois de chauffage, assorti, etc.

Aussi, MATS et ESPARS.

[illegible]

L. CARBO, Directeur et Agent.

16 oct—1m—D Mar

MARCHANDISES SÈCHES DONNÉES POUR RIEN! Elles sont à meilleur marché que jamais chez DANZIGER, No. 203...RUE DU CANAL...203 Entre les rues Bourgogne et Rampart.

Chacun certifie prix au poids!

[illegible]

THEODOR DANZIGER & SONS. No 203, Canal, entre Bourgogne et Remparts. 19oct—1t—PP

Changement de Local.

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD, Marchand de Pianos, [illegible]

Bonne Nouvelle.

Grande Ouverture du Bazar Levy,

[illegible]

Amendement à la Charte.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

FREDERICKSON & HARTE, 139......Rue du Canal......139 (BATISSES TOURO)

ONT en magasin un assortiment complet de DROGUES, MÉDICAMENTS, EAUX MINÉRALES, VERRERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, SANGSUES, PARFUMERIES, Etc., Etc. 19 oct—6t—PP

CAFÉ DES AMÉLIORATIONS, Coin Remparts et Toulouse.

[illegible]

PAUL BOQUES.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

BANQUE REPUBLIQUE.

[illegible]

A. SOCOLA, JOS. DAVID, P. JAUFROID, G. W. DUNBAR, M. BERWIN, N. A LLAMBIAS.

B. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

PANIQUE! PANIQUE!! NOUVEAUX BARGAINS EN MARCHANDISES SÈCHES.

Encore 50 Caisses —DE— MARCHANDISES SECHES QUI SERONT VENDUES, A DES PRIX DE PANIQUE, LE LUNDI 20 OCTOBRE, CHEZ J. TURCOTTE 158 --- CANAL --- 158 — MAISON BLANCHE, COIN BARONNE — A côté de la Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans.

A PARTIR DU LUNDI, 20 OCTOBRE 1873, et pendant toute la durée de la crise financière, nous vendrons notre IMMENSE STOCK —DE— Marchandises sèches

[illegible]

J. TURCOTTE, 158, rue du Canal. 19oct—1t.

M. L. BYRNE & CO.

Offrent, cette semaine, Dans les différents départements de leurs magasins, des marchés exceptionnels: ETOFFES POUR ROBES, ETOFFES BLANCHES, FLANELLES, COURTEPOINTES, ARTICLES DE LAINE, BONNETERIE, COTONS, CALICOTS.

[illegible]

M. L. BYRNE & CO., 168 rue du Canal.

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

Rapport sur l'état —DE LA— Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

JULES MERRY, Not. Pub.

ALBERT BALDWIN, ADOLPH MEYER, JOHN T. HARDIE.

B. SEMBRE, COIN St-LOUIS ET ROYALE.

GRAND DÉBALLAGE DE MARCHANDISES D'HIVER.

[illegible]

Lait Suisse! Lait Suisse!!

Champagne Roederer,

Ale de Jeffrey. Lager de Dortmund.

ARTICLES NOUVEAUX!

Morue d'Ecosse!! Fromages de Hollande!!

Gardienne d'Enfants.

AVIS. NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE.

Avis au Public.

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre.

AUX CHASSEURS.

AUX DAMES.

S. Alexander, Magasin Rouge, No 3.

Maux d'yeux et Maux d'oreilles. LE Dr. C. BEARD, OCULISTE, INFIRMERIE D'ORLÉANS, Au No 146 de la rue du Canal.

SOUSCRIVEZ —AU— Directory de la Nouvelle-Orléans, —DE— SOARDS, POUR 1874, ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.

Il contient un GUIDE DES RUES d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure — ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.

Cette publication sera PRETE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.

ON LA GARANTIT COMPLETE ET EXACTE

[illegible]

L. SOARDS, Editeur.

LIQUIDATION POSITIVE.

[illegible]

F. G. & C. W. Barrière.

Incendie! Incendie! Incendie! NEW CHEAP JOHN,

PAPIERS PEINTS. GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. Mme Vve H. HABERT, 100......RUE DE CHARTRES......100

Pesez vos cannes, votre sucre, &c.

FAIRBANKS & CO. W. B. BOWMAN, agent.

ON DEMANDE

RÉOUVERTURE DU RESTAURANT ST-LOUIS, Actuellement Restaurant DÉRÉCHAUD, 77......RUE ST-LOUIS......77

B. F. DÉRÉCHAUD, Propriétaire.

Avis de Société.

NICHOLAS J. HOEY.

AVIS SPÉCIAL.

C. B. GIRARDEY.

BUCKEYE MOWER & REAPER Rice Threshers & Separators TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER, SULKY HORSE HAY RAKE, IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HEMECOURT, SUCCESSEUR DE G. TURPIN, 88...Rue Vieille-Levée...88 GRANDE Fabrique de Candi.

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans, BUREAUX, No 46 RUE VIEILLE-LEVEE

J. A. FERNANDEZ, Président. A. SAULET, Secrétaire.

New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LOUISIANA EQUITABLE. LIFE INSURANCE COMPANY. Au Coin des rues Carondelet et Gravier, Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président. W. B. SCHMIDT, Vice-Président. WM. HENDERSON, Secrétaire. WM. C. ROBERTS, Directeur des Agences. TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville.

Sun Mutual Insurance Company 63 CAMP STREET.

The Freedman's Savings & Trust Co. CAISSE D'EPARGNE NATIONALE. No 182 Rue du Canal.

MADAME GROUX,

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.

A Louer,

A Vendre,

A vendre.

A vendre pour cause de départ.